



ÉCOLE GABRIELLE-ROY

6887 132^e Rue, Surrey, C.-B., V3W 4L9

Téléphone / Phone : (604) 599-6688 Télécopieur / Fax : (604) 599-6628

Courriel : ecole_gabrielle-roy@csf.bc.ca Site hypertexte : www.csf.bc.ca

Direction : Irène Noël

Direction adjointe : Sylvain LaRoche



Politique d'acceptation au diplôme et aux cours du diplôme du Baccalauréat International (IB)

*Le but de ce document présent est d'expliquer ce qui guide notre sélection des élèves pour le Programme du diplôme et pour des cours du diplôme du Baccalauréat international.
(Mise à jour le 18 juin 2015)*

Philosophie de base :

Nous encourageons tous nos élèves à participer pleinement au Programme du diplôme et nous croyons que tout élève de bonne volonté peut s'enrichir en s'y impliquant.

Nous pensons que tous nos élèves ont le droit de se lancer dans ce grand défi. C'est pour cela que nous avons un système de sélection, assez léger, basé sur la connaissance personnelle de l'élève et de son potentiel. En effet, nous sommes une petite école. Nous avons donc la chance de bien connaître les élèves avant leur entrée au diplôme.

Cependant, étant donné que nous avons le Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI) dans notre école, les élèves doivent se conformer aux exigences suivantes :

- ✓ Avoir complété le projet personnel dans le cadre du PEI.
- ✓ Avoir démontré une implication communautaire satisfaisante.
- ✓ Avoir maintenu une moyenne de B dans ses notes en 10^e année.

Étapes à suivre :

1. Le coordonnateur fait une présentation aux élèves de 10^e année au sujet du Programme du diplôme lors d'un cours de planification pendant le mois d'octobre.
2. Les parents assistent à une présentation ou rencontre personnelle d'information à propos des exigences du Programme lors de la première soirée de rencontre avec les enseignants, après le 1^{er} bulletin au mois de décembre.
3. L'élève, en conjonction avec ses parents, fera un choix provisoire sur un formulaire où il indiquera les cours qu'il considère suivre. Pour chaque cours que l'élève veut prendre, il doit obtenir l'accord signé de l'enseignant correspondant. Ce formulaire doit être alors remis au coordonnateur pour un premier décompte avant le 15 avril.
4. L'élève, en conjonction avec ses parents, fera une demande formelle où il indiquera les cours qu'il suivra. Cette demande sera à remettre avant le 15 juin de l'année précédent le début du programme du diplôme commençant en septembre.

Pour continuer dans le Programme :

Pour continuer dans les cours du Programme du diplôme, la deuxième année, un élève du diplôme doit avoir une note minimale de 3 (avec au moins 24 points globalement). Pour un élève de cours du diplôme nous exigerons que l'élève ait un 4 pour chaque cours du diplôme pris.

Suivi et encadrement des élèves :

Après chaque bulletin formel, l'élève aura un commentaire de nature générale qui indique :

- i. que l'élève est sur le bon chemin dans ses cours IB;
- ii. que l'élève a quelques difficultés et devrait s'améliorer;
- iii. que l'élève a beaucoup de difficultés et risque de se faire retirer d'un ou de plusieurs cours IB;

Dans le troisième cas ou après deux avertissements de type «ii», il y aura une réunion avec l'élève et ses parents. Au cas où son rendement ne s'améliorerait pas avant le prochain bulletin formel, l'élève sera retiré des cours du diplôme IB en question. S'il s'agit d'un cours jumelé, il sera transféré au cours équivalent C.-B.